

SESSION DU 16 octobre 2025
VCEU du groupe L'Ecologie Ensemble
relatif à l'opposition du Conseil Régional à l'accord de libre-échange UE-Mercosur

Exposé des motifs :

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur est en passe d'être imposé par la Commission européenne au moyen d'un passage en force juridique qui priverait l'accord d'une validation démocratique en dépit d'une opposition large : de syndicats agricoles, de milliers de collectivités européennes, de plusieurs États membres, et du Parlement français qui s'est prononcé aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat contre cet accord commercial. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de Députés européens français, un recours visant à solliciter un avis de la Cour de justice de l'Union européenne sur la compatibilité de l'accord de partenariat UE-Mercosur et de l'accord commercial intérimaire avec les traités va être déposé. Ce recours sera suspensif. L'accord ne pourra être conclu tant que la Cour n'aura pas rendu son avis.

Il conteste d'abord la procédure suivie par la Commission, estimant que la division de l'accord en deux textes distincts — un accord mixte et un accord intérimaire relevant de la seule compétence de l'UE — contourne les droits des parlements nationaux et viole les principes d'équilibre institutionnel. Il met ensuite en cause le mécanisme de rééquilibrage, qui permettrait aux pays du Mercosur de réclamer une compensation si une mesure européenne environnementale ou sanitaire réduisait leurs avantages commerciaux, au risque de limiter la capacité législative de l'UE. Enfin, il dénonce une atteinte au principe de précaution, affaiblissant la protection de la santé, des consommateurs et de l'environnement garantie par les traités européens.

Les conséquences désastreuses de cet accord commercial ne sont plus à démontrer : mise en danger de notre modèle agricole, de la sécurité économique des agricultrices et agriculteurs, de la sécurité sanitaire des citoyennes et citoyens et de notre souveraineté alimentaire. Le rapport Ambec commandé par le Premier ministre Édouard Philippe, a également démontré que cet accord aggraverait le réchauffement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité et les violations des droits humains, tout en menaçant les moyens de subsistance des agriculteurs et agricultrices, et des salarié-es des deux côtés de l'Atlantique. L'accord risque par ailleurs d'aggraver les atteintes aux droits des peuples autochtones en Amérique du Sud, en favorisant la déforestation, l'accaparement des terres et la pression de l'agro-industrie sur leurs territoires.

En Pays de la Loire, l'agriculture est le premier secteur économique régional dans lequel travaillent 63 000 Ligériennes et Ligérien, l'élevage représentant 80% des exploitations agricoles. Cet accord aurait des conséquences dramatiques pour elles et eux, déjà confronté-es à des défis considérables (renouvellement des générations, adaptation au changement climatique, tensions sur les ressources, conditions de travail, ...), notamment par l'importation massive de viande sur le marché national. Sur notre territoire, les filières bovine et avicole seraient les plus durement fragilisées. L'accord UE-Mercosur accélérerait la course à la compétitivité déloyale sur les marchés mondiaux, au détriment de la qualité de notre alimentation, de la santé des européens, de la souveraineté alimentaire et des droits sociaux. Il encouragerait des pratiques agricoles non durables, comme la réintroduction de pesticides interdits, tout en fragilisant les exploitations locales et les circuits courts.

Enfin, cet accord s'inscrit en contradiction totale avec les engagements portés par la Région en faveur d'une transition écologique et sociale des filières agricoles du territoire et de la stratégie élevage 2025 -2027 que le Conseil régional a voté en mars 2025. "Il y va de l'avenir de l'agriculture ligérienne comme française".

Le Conseil régional, réuni en session plénière le jeudi 16 octobre 2025 :

- **Rappelle son rôle de pilote des politiques agricoles alimentaires**, notamment au travers de la gestion des fonds européens et du FEADER ;
- **Renouvelle son opposition à l'adoption de l'accord UE-Mercosur** et demande son abandon au regard des impacts négatifs sur les filières agricoles de la région des Pays de la Loire, l'environnement, les droits sociaux et la souveraineté alimentaire ;
- **Soutient les initiatives juridiques en France et en Europe visant à contester la légalité de l'accord UE-Mercosur** et de sa scission en un accord de partenariat UE-Mercosur (APEM) et un accord commercial intérimaire (ATI) en vue de permettre son application provisoire et de contourner les ratifications nationales, notamment les propositions de résolution déposées au Parlement européen et à l'Assemblée nationale visant à renvoyer cet accord devant la Cour de justice de l'Union Européenne et d'en suspendre la ratification ;
- **Réaffirme son engagement en faveur d'une juste rémunération des agriculteurs et agricultrices**, le renouvellement des générations, les circuits-courts et une alimentation de qualité ;
- **Appelle à une gouvernance renforcée des politiques commerciales agricoles** qui intègre les collectivités territoriales dans les décisions.



Lucie Etonno, Présidente du groupe l'Ecologie Ensemble